

Coronavirus Covid-19 : Indemnisation des horticulteurs à la suite du 1^{er} confinement : 29/03/2021

Mode d'emploi saisie pas à pas sur le site de France Agri Mer

Lien du site de demande : <u>https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-</u> <u>dispositif.xhtml?codeDispositif=COVID_HORTI</u>

INFORMATION : tous les champs marqués d'une étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

1. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessus, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

Horticulture Covid 2020

Indemnisation des producteurs de la filière horticulture impactés par les mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid 19 Décision FranceAgriMer INTV-GECRI 2021-23

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MM/AAAA à 12H00. à 23H59m59

Accéder à la démarche

Horticulture Covid 2020

Ce dispositif a pour objectif d'indemniser les producteurs de la filière horticulture impactés par les mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid 19 Les demandeurs doivent notamment se munir de :

- leur SIRET
 leur RIB
- l'attestation comptable conformément à la décision FranceAgriMer et leur PE le cas échéant

Veuillez consulter le guide utilisateur avant de démarrer la saisie et en cas de problème.

Le guide, la foire aux questions (FAQ), la décision FranceAgriMer et le modèle d'attestation comptable sont disponibles ici : https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise

Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification. Le SIRET comporte 14 chiffres. Il doit être celui de l'établissement siège de votre exploitation.

Identification du demandeur	
Numéro SIRET*	
	Continuer

Cliquez sur CONTINUER



CERFRANCE RHONE & LYON

18 avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.

2. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

Identificatio	n du demandeur			Modifier
	Numéro SIRET*	13000636400017		
				7
		Raison sociale	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER	
		Adresse	12 RUE HENRI ROL TANGUY	
			TSA20002	
			93100 MONTREUIL	
	Ces informations sont-elle auprès de l'INSEE. V	s correctes ? Si n /euillez égaleme	on, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement nt vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.	
			Non Oui	
APS Dan de v don	s le cadre du programme "Dites-le otre entreprise (Pour les identités nées permettent de pré-remplir les h	nous une fois", Fr par SIRET). En cas formulaires et téléj ttp://www.insee.fr/f	anceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les info s de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votr procédures. r/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm	rmations d'identité re situation. Ces

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.

- Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

3. Coordonnées du déclarant

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- o Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- éventuellement les coordonnées téléphoniques
- saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

Coordonnées du déclarant		
Nom *		
Prénom *		
Adresse électronique*		
Saisir à nouveau votre adresse électronique*		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Recopier les caractères de l'image *	Changer limage	
	Continuer	
Cliquez sur CONTINUER		

CERFRANCE RHONE & LYON

18 avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

4. Initialisation de la démarche

L'écran suivant apparaît :

*	Horticulture Covid 2020
*	Identification du demandeur Modifier
*	Initier la démarche
Si éte pro	vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a 5 précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre écédent dossier.
-	

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique *gecri@franceagrimer.fr* et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.

Ce même écran vous permet également de télécharger la décision FranceAgriMer.

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
decision INTV GECRI-202	Texte réglementaire (Décision FranceAgriMer) définissant les conditions d'octroi de l'aide. A consulter impérativement avant toute démarche.	Ŧ

Un courriel vous sera transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier. <u>Ce courriel doit impérativement être conservé</u>. <u>Il ne constitue pas une preuve de dépôt</u>, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la validation (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer. <u>Voici le modèle de courriel reçu :</u>.

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide Horticulture Covid 2020 - Initialisation Dossier 36811 À GECRI

Bonjour France Gecri,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Horticulture Covid 2020 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER» Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro nº 36811.

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs requis.

Apres validation votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de réception. Vous pourrez toujours consulter votre demande..

Avant validation, vous pouvez, à tout moment, enregistrer votre demande ou l'annuler

Vous pouvez modifier une demande enregistrée et enregistrer ces modifications, cela autant de fois que nécessaire.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MM/AAAA à 12H00. à 23H59m59

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <u>http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?</u> codeIdentification=f218ea433a4532e12790c2be06d0ebd3

Si vous ne souhaitez pas continuer la démarche vous pouvez fermer le navigateur.



CERFRANCE RHONE & LYON

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

5. Formulaire de demande

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER sur l'écran précédent,

Ou

- sur le lien présent dans le mail et sur « accéder au formulaire », le formulaire apparait :

 Dossier n° 36148 - Horticulture Covid 2020 		
Cliquez sur le bouton ci-dessous pour comp	pléter ou modifier votre formulaire	
	Vous n'avez pas renseigné votre formulaire.	
	Accéder au formulaire	
	Pièces justificatives demandées	
Veuillez déposer les pièces justificatives suivantes:		

Identification du demandeur

Les données sont déjà renseignées vous ne pouvez pas les modifier.

DEMANDE D'AIDE	
Indemnisation des producteurs de la filière horticole impactés par les mesures sanitaires liées au Covid 19	

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

IDENTIFICATION DU DEN	MANDEUR								
N [®] SIRET :	13000636400017			Code	APE :	84.13Z - A	dministre	ation publique (tutelle) des activités é	coni
Raison sociale :	ETABLISSEMENT N	ATIONAL DES PRODU	ITS DE L'AGRICULT	URE ET DE LA MER	FRAN	CEAGRIMER			
Forme Juridique :	7389 - Établisseme	nt public national à ca	ractère administrati	f					
Adresse :	ETABLISSEMENT N	ATIONAL DES PRODU	ITS DE L'AGRICULT	URE ET DE LA MER	FRAN	CEAGRIMER			
	12 RUE HENRI ROL	TANGUY							
Code postal :	93100			Commune :	MONT	REUIL			
Procédure collective	e en cours : *	aucune					~		
		Indiquez si une procé	édure est en cours,	sinon sélectionnez	: «auci	ne »			
Je suis employeur d	le main d'œuvre *	🖲 Oui 🔿 Non							
Code AT : *	110 Cultures spécialisées								
	Sélectionnez le code accident du travail AT dont vous relevez								
Chiffre d'affaires ho	Chiffre d'affaires horticole de l'exercice clos 2019 : * 10 000 €								
Chiffre d'affaires tot	tal de l'exercice clos :	2019 : *				10 000	€		
Taux de spécialisatio	on :					100,00	%		



CERFRANCE RHONE & LYON

18 avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

Il convient d'indiquer en bas du cadre :

- si une procédure est en cours : aucune/redressement/sauvegarde/liquidation judiciaire/liquidation amiable. Le cas échéant, sélectionnez « aucune ».

- 🤄 Indiquez si vous êtes un employeur de main d'œuvre.
 - Si vous n'êtes pas employeur de main d'œuvre, vous êtes éligible si vous possédez les codes NAF/APE 0119 Z ou 0130 Z

Procédure collective en cours : *	aucune	~
	Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »	
Je suis employeur de main d'œuvre	🔿 Oui 🖲 Non	

• Si vous êtes un employeur de main d'œuvre, vous devrez indiquer :

- votre code accident du travail AT dont vous relevez.

-votre taux de spécialisation si vous ne possédez pas les codes NAF/APE 0119 Z ou 0130 Z

Procédure collective en cours : *	aucune		~
	Indiquez si une	procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »	
Je suis employeur de main d'œuv	vre 💿 Oui 🔿 No	n	
Code AT : *			~
Sél	lectionnez le code acc	ident du travail AT dont vous relevez	
Chiffre d'affaires horticole de l'exercice	clos 2019 : *	10 000	e
Chiffre d'affaires total de l'exercice clos	2019:*	10 000	e

100.00

Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.

Personne à contacter si différente du déclarant :

Si vous cochez la case, vous pouvez saisir les coordonnées d'une personne différente du déposant

👿 PERSONNE À CO	ONTACTER si différente du déposant	
Nom : *		Prénom : *
Télephone :	01 23 45 67 89	01 23 45 67 89
	fixe	Mobile
Courriel : *	exemple@mail.fr	

CERFRANCE RHONE & LYON

Taux de spécialisation :

18 avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

Déclaration des aides et plafond du régime COVID 19

Déclaration des aides du régime COVID 19

Vous devez indiquer les montants d'aide demandés ou perçus dans le cadre du Régime d'aide d'Etat SA.56985 (2020/N) modifié, (Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises) et le dispositif concerné.

Les aides octroyées dans le cadre de cette section peuvent prendre la forme de subventions directes, avantages fiscaux, avantages en matière de paiements, avances remboursables, garanties, prêts, prêt à taux zéro).

Si vous n'avez pas perçu/demandé d'aide du régime COVID 19, saisir 0 en montant.

DECLARATION DES AIDES liés à la crise de COVID 19		
Aides demandées ou perçues: Veuillez saisir pour chaque ligne le montant demandé ou perçues (ou indiquez « 0 » le cas échéant)		
• fonds de solidarité perçu au titre des mois de mars et/ou avril et/ou mai (le mois complet sera pris en compte) *	entrer une valeur	€
 exonérations de charges sociales et le chômage partiel au titre de la période du 16 mars au 10 mai 2020 inclus (une proratisation pourra être faite pour obtenir la valeur correspondante à la stricte période d'indemnisation) : * 	entrer une valeur	€
 avances remboursables et prêts obtenus (hors Prêt Garanti par l'Etat), sous forme d'Equivalent- subvention-Brute (ESB https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat/equivalent-subvention-brut): * 	entrer une valeur	€
• autres aides publiques (y compris collectivités locales) finançant le mêrne objet : *	entrer une valeur	€
 indemnisations versées par les assurances pour le même objet et la même période : * 	entrer une valeur	€
• autres : *	entrer une valeur	€
Total aides perçues ou demandées (Aides Covid totales): 0,00 \in		



CERFRANCE RHONE & LYON

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

	\geq	Saisie	des	éléments	comptables
--	--------	--------	-----	----------	------------

AISIE DES EL	EMENTS COM	IPTABLES DU I	CALCUL DE L'AIDE

Rappels :

- Activités horticoles* visées par le dispositif : plantes en pots et à massif, jeunes plants de plantes en pot ou à massifs, plantes et jeune plants de pépinières, vivaces et aromatiques, fleurs coupées, bulbes.
- Le chiffre d'affaires (CA) doit prendre en compte l'historique de l'exploitation en cas de reprise avec continuité d'activité. Par exemple, en cas de fusion d'exploitation, le comptable doit prendre en compte les CA des exploitations avant fusion, en cas de transfert d'exploitation avec reprise des droits et obligations, le CA avant transfert doit être pris en compte.
- Les périodes annuelles à considérer chaque année sont comprises entre le 16 mars et le 10 mai inclus

Je me suis installé après le 16 mars 2019 : * 🛛 🔿 C	ui 🔿 Non	
Saisissez les CA validés par le comptable sur l'attestation (el	t sur le PE, le cas échéant) à téléverser sur l'écran réca	pitulatif de la demandi
CA activités horticoles* 2020 (A) *	entrer un montant	€
	CA des activités éligibles pour la période 16 mars au 10 2020	mai
CA 2020 total (A') *	entrer un montant	€
	CA total pour la période 16 mars au 10 mai 2020	
CA activités horticoles* 2019 (B) ou PE	* entrer une valeu	<mark>r</mark> €
	CA des activités éligibles pour la période 16 mars au 2019	10 mai
Baisse de CA (valeur) (C = B - A)	€
Baisse de CA (%) (D = 100 * C / B)	%

Aides Covid prises en compte (F = Aides covid total *A/A')



€

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

Inscrite à l'ordre des Experts Comptables de la régionRhône-Alpes Siret 308 718 717 00140- - APE 6920Z

Baisse de CA au-delà du seuil (valeur) (E = C - B * 30%)

Les entreprises créées après le 16 mars 2019 et qui par de fait n'ont pas de données CA pour n-1 peuvent cocher « J'utilise mon PE ».

Rappels :		
 Activités horticoles* via vivaces et aromatique Le chiffre d'affaires (d'exploitation, le com obligations, le CA ava Les périodes annuelle 	sées par le dispositif : plantes en pots et à massif, je s, fleurs coupées, buibes. CA) doit prendre en compte l'historique de l'exploit otable doit prendre en compte les CA des exploit nt transfert doit être pris en compte. es à considérer chaque année sont comprises entre 16 mars 2019 : * © Oui O Non	sunes plants de plantes en pot ou à massifs, plantes et jeune plants de pépinières, ation en cas de reprise avec continuité d'activité. Par exemple, en cas de fusion ations avant fusion, en cas de transfert d'exploitation avec reprise des droits et e l e 16 mars et le 10 mai inclus .
	jj/mm/aaaa	1
Date d'Installation : *		

Si vous avez un PE et que vous souhaitez utiliser ses données, cochez cette case

> Calcul de l'aide		
CALCUL DE L'AIDE		
Le seuil d'aide est de 1 500,00 €. La baisse de CA doit être de 30% au minimum. Seule la baisse supérieure à ce seuil est prise en compte p Le taux d'aide maximum est fixé à 100% de la perte de CA a Le plafond de l'aide est fixé à 1 000 000,00 €.	our le calcul de l'aide (E). au-delà du seuil (E).	
MONTANT D'AIDE maximum :	200 000,00 €	
MONTANT D'AIDE DEMANDÉ : *	entrer un montant €	
	Ne peut être supérieur au montant d'aide maximum calculé ni inférieur au seuil d'aide.)
Attention, le montant d'aide maximum calculé tient o sera octroyé par FranceAgriMer suite à l'instruction o	ompte des informations saisies dans votre demande le votre demande.	e mais ne présage pas du montant qui

COORDONNEES BANCAIRES

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit <u>correspondre</u> au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.



CERFRANCE RHONE & LYON

18 avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

ORDONNÉES BANCAIRES	
Le RIB doit être identique au document téléchargé.	
IBAN *	BIC *
EX. : FR3330002005500000157841Z25	
Indiquez I'IBAN figurant sur le RIB	Indiquez le BIC figurant sur le RIB
Titulaire du compte figurant sur le RIB *	

> ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur

Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer vos engagements.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) France Gecri

Demande à bénéficier de l'aide Horticulture Covid 2020.*

🗹 🛛 Atteste sur l'honneur :*

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
- avoir pris connaissance de la Décision du directeur général de FranceAgriMer INTV GECRI 2021-23,
- respecter les conditions d'éligibilité décrites dans la Décision INTV GECRI 2021-23,
- · l'exactitude des renseignements concernant ma situation,
- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions de la décision en vigueur,
- que mon entreprise n'est pas en difficulté au sens des lignes directrices communautaires concernant les aides d'État au sauvetage et à la
 restructuration d'entreprises en difficulté (2014/C249/01) et qu'elle est à jour de ses obligations légales au regard du droit national et du droit
 communautaire.

🗹 🛛 M'engage à :*

- fournir à FranceAgriMer/DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
- ne pas avoir bénéficié ou demandé une indemnisation portant sur le même objet, mise en place par des collectivités territoriales, un autre ministère ou ses services et des établissements publics pour la même période d'éligibilité des pertes, à l'exception des aides mises en place de manière transversales au titre de la COVID19,
- déclarer les indemnisations notamment celles visées au point 1.3.1 de la décision, mises en place par des collectivités territoriales, des ministères ou leurs services et des établissements publics, ainsi que les indemnisations des assurances,
- à poursuivre une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime,
- à me soumettre aux contrôles administratifs sur pièces et/ou sur place qui résultent de l'octroi d'aides,



CERFRANCE RHONE & LYON

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

- conserver et fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
- me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.

Autorise*

- FranceAgriMer/DDTM à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe et MSA, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
- · FranceAgriMer/DDTM à me transmettre par courrier électronique toute information relative à mon dossier de demande d'aide.

🗹 🛛 Suis informé*

- que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.
- que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision,
- qu'un stabilisateur budgétaire pourra être mis en place en cas de dépassement de l'enveloppe allouée à ce dispositif ;
- que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes;
- que l'administration pourra me transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet de mon dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de ma demande d'aide (cadre « coordonnées de la personne à contacter »).

MENTIONS LÉGALES

L'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), situé 12 rue Henri Rol-Tanguy à Montreuil (93100), traite des données personnelles, afin d'exécuter ses missions d'intérêt public.

En l'absence de fourniture des données personnelles nécessaires, FranceAgriMer ne pourra pas verser l'aide correspondante, compte tenu des obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis :

Afin de vérifier l'absence de double financement, FranceAgriMer et les autres organismes payeurs d'aides sont susceptibles d'échanger toutes les données dont ils disposent relatives aux demandes d'aides qui leur sont adressées.:

FranceAgriMer est susceptible de vérifier toutes les données, qui lui sont transmises lors du dépôt d'une demande d'aide, auprès de sources accessibles au public (base INSEE) et auprès de sources qui ne sont pas accessibles au public (le ministère chargé de l'agriculture). FranceAgriMer est susceptible de corriger les données erronées et de les utiliser dans le cadre de la gestion des aides.:

Les données personnelles traitées par FranceAgriMer sont également susceptibles d'être traitées par les autorités françaises et de l'Union européenne, dans le cadre de leurs obligations en matière de gestion, de contrôle, d'audit, de suivi et d'évaluation, prévues par le droit de l'Union européenne.:

Par ailleurs, les données relatives aux bénéficiaires d'une aide d'État ou de l'Union européenne peuvent faire l'objet d'une publication, en application de dispositions particulières du droit de l'Union européenne. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, compte tenu des durées minimales de conservation fixées par le droit français et le droit de l'Union européenne.

La personne concernée peut accéder aux données la concernant et demander leur rectification. Elle dispose également d'un droit d'opposition (pour des raisons tenant à sa situation particulière) et d'un droit à la limitation du traitement de ses données (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur ces droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données la concernant, la personne concernée peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de FranceAgriMer

- par courriel, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante : dpo@franceagrimer.fr
- ou par courrier postal, signé, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante :
 - FranceAgriMer

À l'attention du délégué à la protection des données 12 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL

Si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.

Les autres demandes d'information ou réclamations sur ce dispositif doivent être adressées à FranceAgriMer par voie électronique : gecri@franceagrimer.fr.

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.



CERFRANCE RHONE & LYON

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie des éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des mentions légales inscrites en bas du formulaire.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés.



Si le bouton n'est pas actif, c'est que la saisie n'est pas complète (champs avec une Etoile rouge : OBLIGATOIRE) ou qu'il y a un critère d'inéligibilité (un message vous indique un problème dans un des encadrés, il faut revérifier la saisie.

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE.

✓ Dossier n° 36811 - Formulaire				
Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire				
Votre formulaire est incomplet ou invalide.				
	Accéder au formulaire			

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparait :

De formulaire a bien été enregistré	X

6. Téléchargement des pièces justificatives.

A ce stade vous pouvez (en bas de page) :

- enregistrer votre demande incomplète (sans les pièces à joindre ci-dessous) = [option 1]

- télécharger	les pièces	et poursuivre =	[option	2]
---------------	------------	-----------------	---------	----

Option 1 - Si vous souhaitez enregisti dessous.	rer sans valider afin de com	ipléter votre dossier u	iltérieurement, cliquez sur le bouton ci-	
	Enregistrer sans	svalider		
Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable. I J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*				
	Valider le dépôt du dossier	Annuler mon dossier		
			0 -	

le

CERFRANCE RHONE & LYON

18 avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

La 2^{ème} partie permet le dépôt des pièces demandées.

L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé.

Lorsque l'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

Attestation compta	ble*		C) pièce(s) jointe(s) 📐
Attestation comprenant gestion agrée	les différents chiffres d'affaire requis ainsi que le m	ontant des aides perçues, signé	e par un CAC, expert-compt	able ou centre de
Vous ne pouvez joindre	qu'un seul fichier dans cette section.			
	Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n'a é	té renseignée dans cette sectio	on	
		+	Ajouter une pièce jointe	
		Format(s) accept	é(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bm;	,

Si vous avez indiqué être en procédure collective, vous devez joindre, dans certains cas, les arrêts ou PV faisant état de votre situation. Le cas échéant, pour les micros entreprises et TPE en liquidation au 31/12/2019 : document justifiant le statut micro entreprises et TPE.

Procédure collective	*		0 pi	èce(s) jointe(s)
Téléchargez les arrêts ou P	V faisant état de la situation de l'entreprise et	du nom du mandataire nommé.		
Vous pouvez joindre plus	ieurs fichiers dans cette section.			
	Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n'a	été renseignée dans cette sec	tion	
		+	Ajouter une pièce jointe	
		Format(s) accepté('s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	
Relevé d'Identité Banc	aire (RIB)*		0 piè	ce(s) jointe(s) 🛽
elevé d'identité bancaire au	nom du demandeur de l'aide ou du mandataire	e le cas échéant en cas de redres	sement, sauvegarde	
′ous ne pouvez joindre qu	'un seul fichier dans cette section.			
	Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n'a é	ité renseignée dans cette secti	on	
		+ A	jouter une pièce jointe	
		Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp	

CC

CERFRANCE RHONE & LYON

18 avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

Autres documents			C) pièce(s) jointe(
🗌 Déclarer sans objet				
Tout autre document jugé util	e de porter à la connaissance de l'administrati	on pour la compréhension du do	ossier	
Vous pouvez joindre plusie	urs fichiers dans cette section.			
	Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
	Aucune pièce jointe n'a é	été renseignée dans cette sec	tion	
		+	Ajouter une pièce jointe	
	Format	(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, pr	ng, bmp, doc, docx, xls, xls	iX

7. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :

Option 1 - Si vous souhaitez enregist dessous.	irer sans valider afin de com	pléter votre dossier ult	érieurement, cliquez sur le bouton ci-
	Enregistrer san	is valider	
Option 2 - Si vous souhaitez valider v (CGU) et cliquez sur le bouton ci-des	rotre dossier définitivement, isous. Le dossier ne sera alc générales d'utilisation (CGU) et je c	vous devez accepter l ors plus modifiable. confirme le dépôt de ma dem	es conditions générales d'utilisation ande.*
	Valider le dépôt du dossier	Annuler mon dossier	
OPTION 1 : enregistrer sans valider. Vous pouvez suspendre votre démar	rche en sauvegardant votr	e saisie, vous pourre:	z revenir sur votre dossier à partir du
lien qui se trouve dans le courriel qu	i vous a été envoyé (cf po	int 4.)	

Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparaît :

✓ Dossier n°36148
Votre dossier n° 36148 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée. Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MM/AAAA à 12H00. à 23H59m59
Votre dossier a bien été enregistré. Retourner à la page de dépôt
C

CERFRANCE RHONE & LYON

18 avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

• SI vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 28/04/2021 à 12h.

OPTION 2 : annuler ou valider définitivement le dépôt de la demande

- Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.

Cocher la case et cliquer sur annuler mon dossier

Option 2 - Si vous souhaitez valider d'utilisation (CGU) et cliquez sur le b J'ai bien pris connaissance des conditions g	votre dossier définitiveme outon ci-dessous. Le dos énérales d'utilisation (CGU) et je	ent, vous devez accep sier ne sera alors plu confirme le dépôt de ma d	ter les conditions générales s modifiable. lemande.*	
	Valider le dépôt du dossier	Annuler mon dossier		

Sélectionner un motif

 Annuler mon dossier
Vous vous apprêtez à annuler votre dossier !
Attention: Si vous annulez votre dossier celui-ci sera clôturé définitivement et ne pourra plus être traité. Aucun retour en arrière ne sera possible.
Etes-vous sûr de vouloir annuler votre dossier ?
Motif absence de document justificatif
Non Oui

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- Vous pouvez valider définitivement votre demande.

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé

Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en cochant la case « J'ai bien pris connaissance des <u>conditions générales d'utilisation (CGU)</u> et je confirme le dépôt de ma demande. »



CERFRANCE RHONE & LYON

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

¹⁸ avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr

Cliquez sur VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER

8. Accusé de dépôt

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide.

Accusé de dépôt	
Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 36148 dans le cadre du dispositif Horticulture Covid 2020 le 19/02/2021 12:38:54 heure locale (Métropole). Celle-ci a été réceptionnée par FranceAgriMer. Veuillez noter qu'un courriel vous a été adressé.	

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.

Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr> Demande d'aide Horticulture Covid 2020 - Dépôt Dossier 36148 À GECRI

Message 🛛 🔒 AccuseDepot_36148.pdf (107 Ko)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 19/02/2021 à 12:38:54 concernant l'aide Horticulture Covid 2020.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <u>http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=1d6a4bd635f0a14f16e229ecb533f581</u>.

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer



CERFRANCE RHONE & LYON

18 avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

Votre dossier sera instruit et payé par FranceAgriMer, dès lors que l'éligibilité de votre dossier aura été validée. Une fois le paiement réalisé, FranceAgriMer adresse à chaque bénéficiaire un courrier de notification des paiements précisant le montant payé et la date de paiement.

FOIRE AUX QUESTIONS

1- J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.

- o Vérifiez l'adresse utilisée
- o Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :

<)+ ° €	(i) https://www.commune.com/	····· • • •	IN 10 I
2	La connexion n'est pas sécurisée		
	Les propriétaires de partificanceagniment nont mail configuré leur site web. Pour éviter que vos dérobées, l'inétoix ne s'est pas connecté à ce site web.	données ne soient	
	En savisé plat.		
	Signaler les erreurs similaires pour aider Mozilla à identifier et bloquer les sites malveilla	res.	
		Avancé	

- → Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré. Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.
- → Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

2- Mon numéro SIRET n'est pas reconnu 3-

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie.

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.

Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site insee.fr à l'adresse suivante : <u>https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/</u>

Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis



ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

CERFRANCE RHONE & LYON

¹⁸ avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr

vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance.

Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.

Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet <u>www.insee.fr</u>, dans la rubrique "<u>Obtenir un avis de situation</u> au répertoire SIRENE ;

4- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifier que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE ou sur le site de **SOCIETE.COM**

http://avis-situation-sirene.insee.fr/

http://www.societe.com/

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

5- Je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires. Vous pouvez éventuellement consulter le site SOCIETE.COM pour chercher votre SIRET <u>http://www.societe.com/</u>

6- Je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boite de réception électronique. Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

0

- les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou ou _
- o la présence de chiffres dans l'adresse
- o l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

7- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayer de changer de navigateur.



CERFRANCE RHONE & LYON

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

Veille 26-03-21 Aide méd.libéraux – page18

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr> Demande d'aide Horticulture Covid 2020 - Initialisation Dossier 36148 À GECRI

MERCI DE CONSERVER CE COURRIEL QUI COMPORTE LE LIEN D'ACCES VERS VOTRE DOSSIER QUI EST UNIQUE ET CONFIDENTIEL.

Bonjour France Gecri,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Horticulture Covid 2020 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER» Siret n° « 13000636400017 ».
Votre dossier porte le numéro n° 36148.
Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.
Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs requis.
Apres validation votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de réception. Vous pourrez toujours consulter votre demande
Avant validation, vous pouvez, à tout moment, enregistrer votre demande ou l'annuler
Vous pouvez modifier une demande enregistrée et enregistrer ces modifications, cela autant de fois que nécessaire.
Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MIV/AAAA à 12H00. à 23H50m65
Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquar, http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=1d6a4bd635f0a14f16e229ecb533f581

Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

8- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boite de réception électronique. Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée. Sinon, cf. point précédent.

9- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

10- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité.

11- Je n'arrive pas à valider ma demande

Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées (pièces téléchargées ou case cochée). D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :

→ Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.

> Vérifiez que vous avez bien cochez la case des CGU :



CERFRANCE RHONE & LYON

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

👿 J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

12- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Non, une seule demande validée est prise en compte. Si vous souhaiter corriger votre demande cf Q12.

13- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer (<u>gecri@franceagrimer.fr</u>) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

14- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à la date indiquée dans la décision. Cf. Q7 8, 9, 10

15- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

gecri@franceagrimer.fr

16- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite. Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

CONTACTS

FranceAgriMer : gecri@franceagrimer.fr



CERFRANCE RHONE & LYON

18 avenue des Monts d'Or- 69890 LA TOUR DE SALVAGNY Tél. 04 78 19 60 00- Fax 04 78 19 60 31 contact@69.cerfrance.fr ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DU RHONE